

**Déclaration de la CGT
à la réunion multilatérale
du 13 février 2020 à Matignon**

Monsieur le Premier Ministre,

Vous venez de nous présenter des pistes de mesures avec lesquelles vous comptez amender votre projet de loi pour réformer le système de retraites. Vous ne nous les avez pas remis sur table, et il ne nous est pas possible d'en faire une analyse précise.

Nous déplorons également la complexité et la technicité de vos présentations respectives, même pour des personnes qui suivent régulièrement ce dossier. Dans l'état actuel des choses, il nous est difficile de rendre compte à nos adhérents et aux salariés de vos propositions et cela est dommageable dans le cadre d'un débat démocratique. Par ailleurs, vous ne répondez toujours pas à la question « qu'est-ce qu'une carrière complète ».

Les deux problématiques que sont la pénibilité et les fins de carrière méritent mieux que des mesurette ou des concertations éclairés.

Vous avez imposé un calendrier législatif plus que serré à votre projet de réforme des retraites - alors qu'il n'y a aucune urgence, même budgétaire, à légiférer dans des échéances aussi brèves. Ces pseudos concertations n'auront pas permis de sortir d'un simple tour de table des organisations et de rentrer dans le fond des sujets, qui sont essentiels pour l'ensemble des travailleurs.

Pour la CGT, les problématiques liées à la pénibilité, à l'emploi des « seniors » ou aux fins de carrière doivent trouver des solutions dans la question du travail, que ce soit au niveau de son organisation, de la prévention ou de la lutte contre le mal travail.

Or, votre gouvernement dans la droite ligne du précédent a participé depuis 2018 à la casse du code du travail, et a supprimé les outils d'intervention des salariés qu'étaient les CHSCT. Un monde du travail en bonne santé, ce sont des travailleurs qui ont la main sur leur travail, sur leur métier, des travailleurs qui n'hésitent pas à remettre en cause la mainmise du patronat sur le contenu et la finalité de leur travail. Ce sont des travailleurs qui, attachés à la qualité de leur travail, résistent, parlent et défendent leurs intérêts. Votre but semble clair : affaiblir tout contre-pouvoir au sein de l'entreprise. Après les attaques contre l'inspection du travail ou la médecine du travail, c'est le recours aux experts indépendants, dont pouvaient bénéficier les représentants du personnel qui est maintenant affaibli, et l'on a supprimé les Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

Les écarts persistants d'espérance de vie liés aux catégories socioprofessionnelles rappellent l'impact des conditions de travail sur la santé des salariés exerçant des travaux pénibles. Un ouvrier a une espérance de vie inférieure de 6,5 années à celle d'un cadre, pas simplement parce que cette catégorie aurait tendance à « fumer davantage que les autres », comme on a pu l'entendre en débat entre parlementaires en Commission des affaires sociales. Les tendances observées depuis une vingtaine d'années sont celles d'une augmentation rapide et continue des troubles musculo-squelettiques mais également du développement des troubles psychosociaux. Elles sont liées à l'intensification du travail et à son organisation. La course à la compétitivité provoque intensification et densification du travail.

Si la santé des salariés et salariées se dégrade à cause des risques du travail, elle se dégrade aussi parce que les salariés sont empêchés de faire un travail de qualité. Les méthodes de management, pour une productivité maximale, entraînent inévitablement un mal-être au travail qui nuit à la santé. Le coût du mal travail est évalué au-delà de 4 % du PIB. Voilà une belle piste pour financer nos retraites !

Le compte pénibilité issu de la loi de janvier 2014 n'a pas répondu aux enjeux, et les ordonnances Macron ont même supprimé quatre critères. La raison invoquée était que leur « comptage » était jugé trop complexe (notamment pour les TPE / PME) s'agissant notamment de l'exposition des salariés auxdits risques. Plutôt que de modifier les critères d'évaluation et les rendre plus efficaces, vous avez préféré les supprimer.

La santé est une mission fondamentale de l'État que doit mettre en œuvre une loi d'orientation et de programmation de santé publique et de santé au travail.

En 2008 déjà, la CGT a porté la revendication de la reconnaissance de l'exposition à la pénibilité selon 15 critères dans le secteur privé comme dans le public, pour une véritable reconnaissance possible pour les travailleuses et travailleurs. L'exposition à la pénibilité doit être déterminée à partir de la réalité des conditions de travail spécifiques à chaque métier, avec des garanties collectives et des seuils accessibles à la quasi-totalité des travailleurs. La CGT refuse l'individualisation des critères de pénibilité et porte au contraire plus de garanties collectives et la généralisation de départs anticipés avant 60 ans dans tous les secteurs professionnels.

Concernant « l'emploi des seniors », la mission Bellon a abouti à un catalogue sur mesure pour DRH, dédouanant les entreprises de toute responsabilité en la matière. Nous ne reviendrons pas sur le mal travail, qui brise et use les corps et les cerveaux et qui est l'une des causes des départs des entreprises des salariés de plus de 55 ans, notamment lors des négociations de plans de départs volontaires.

Une part croissante de salariés n'est plus en emploi dès 55 ans ; Ce n'est pas admissible. Par ailleurs, les entreprises cessent de former les « seniors », malgré leurs obligations légales au regard de la formation professionnelle. Et la réforme de la formation professionnelle a réduit de moitié les moyens alloués sur les territoires pour les reconversions et transitions professionnelles, alors que les publics éligibles ont été élargis.

Vous nous proposez par ailleurs d'améliorer le cumul emploi retraites, or celui-ci va bénéficier essentiellement à deux catégories :

- Le dispositif prévu avantagera encore plus les personnes qui ont eu de bonnes carrières en leur permettant d'acquérir de nouveaux droits.

- Les femmes qui ont de petites retraites reprennent une activité assez rapidement (9 femmes sur 10 reprennent une activité dans leur 1ère année) pour pouvoir joindre les deux bouts. La réforme envisagée va acter cette situation plutôt que de corriger les inégalités dont elles sont victimes. En libéralisant la possibilité de cumuler, n'y a-t-il pas un risque de les fragiliser encore plus en incitant des personnes qui jusque-là ne cumulaient pas à reprendre une activité ? Ceci créerait une concurrence sur leurs débouchés potentiels.

Nous constatons que votre projet de loi ne comporte aucune disposition ambitieuse en la matière, et aucune porte n'a été ouverte à l'amélioration des dispositifs existants, déjà bien amenuisés par les ordonnances Macron. Pire encore, aujourd'hui, la reconnaissance de la pénibilité est réduite à la vérification de l'usure par le travail, en offrant des possibilités de départs anticipés à partir de 60 ans, dès lors que le salarié est en incapacité de travail permanente d'au moins 10%.

Le gouvernement ne propose aucune avancée sociale aujourd'hui. Plus que jamais, la CGT réclame le retrait de votre projet de réforme des retraites et l'ouverture de véritables négociations.